

tous les Canadiens. Ce satellite, monsieur l'Orateur, servira à diffuser en anglais et en français, bref, il parlera la langue du Canada.

Quatrièmement, établir un second service, complémentaire au présent réseau est-ouest de faisceaux hertziens, en vue d'assurer l'acheminement des télécommunications d'un océan à l'autre.

• (5.40 p.m.)

[Traduction]

Ces besoins ne peuvent être satisfaits que par un système national de télécommunications par satellite. Comme nous avons besoin d'un tel système et que nous avons la capacité de le construire, ce bill ouvrira la voie pour la construction du premier système national de télécommunications par satellite dans le monde occidental. Ainsi, nous retrouvons la même confiance dans l'avenir du Canada que l'on démontra après la seconde guerre mondiale lorsqu'on prit la décision de développer des centrales d'énergie atomique. Comme vous le savez, nos ressources scientifiques et industrielles sont limitées. Nous ne réussirons qu'en concentrant notre potentiel dans les domaines où nous avons un besoin national de même qu'une rentabilité financière et technologique par rapport aux investissements. Nous ne pouvons nous payer le luxe de voir trop grand ni, en étant trop timide, de perdre complètement de vue les avantages d'une saine compétition. Les satellites de télécommunications réalisent ces objectifs. Ils représentent une occasion à saisir et un défi à relever.

L'intérêt manifesté par plusieurs organismes, pour un système national de télécommunications par satellite, démontre, une fois de plus, la convergence entre l'offre et la demande. La première proposition en ce sens remonte à 1966 et le mérite en revient à la Power Corporation et à la Niagara Television Corporation. Subséquemment, la Trans-Canada Telephone System, le Pacifique-Canadien et le National-Canadien de même que la RCA Victor firent d'autres propositions. Le gouvernement manifeste son intérêt en instituant, en 1967, un groupe de travail dirigé par M. John Chapman, maintenant sous-ministre adjoint au ministère des Communications. Les travaux du groupe ont servi de base lors de la préparation du Livre blanc en avril 1968. Ses principales recommandations sont et je cite:

«Après avoir étudié attentivement les avantages relatifs de la propriété publique et privée d'un système par satellite, le gouvernement proposera la création, par une loi du Parlement, d'une corporation qui construira, possédera et exploitera les satellites ainsi que les stations au sol de ce

système, tout en respectant les accords internationaux en vigueur. Le gouvernement se propose d'encourager l'entreprise privée à participer à cette corporation, et à cette fin, il entamera des pourparlers avec les intéressés. La forme de participation nécessaire pour maintenir un contrôle gouvernemental efficace en tout ce qui regarde l'intérêt national sera établie à la suite de ces discussions.»

Ce bill insère dans la loi la recommandation principale du Livre blanc. Les trois groupes: le gouvernement, l'entreprise privée et le public, posséderont chacun à titre de propriétaire une part dans le système. Cette coparticipation s'exprime aussi par une représentation proportionnelle au conseil d'administration de la Société. Sans actions, il n'y aura pas de représentation particulière au sein du conseil; il n'y aura pas non plus d'actions sans droit de vote ni de droit de vote sans actions. C'est donc dire, pas de pouvoir sans responsabilité financière ni de responsabilité financière sans pouvoir.

Après la publication du Livre blanc, la planification du système débuta au sein d'un bureau chargé de la mise en œuvre du programme. Ce bureau fait partie du ministère des Communications. Des discussions continues et élaborées eurent lieu durant les neuf derniers mois avec les futurs usagers et les participants comprenant les sociétés porteuses de télécommunications, la Société Radio-Canada, les provinces, les autres ministères du gouvernement de même que les industries manufacturières. Des pourparlers furent entamés avec les autorités européennes et américaines. Nous poursuivons nos discussions avec les organismes internationaux en ce qui concerne la distribution des fréquences. Ces discussions se sont déroulées de façon satisfaisante. Aucune difficulté n'a été soulevée quant aux questions se rapportant aux aspects internationaux du système ou quant au lancement du satellite. Nous avons de plus bénéficié de l'étude financière dirigée par M. Robert McIntosh, directeur général de la Banque de Nouvelle-Écosse et des études techniques de la Northern Electric et de la RCA Victor.

Toutes ces particularités se retrouvent dans le bill. J'aimerais remercier, pour leur travail formidable, les responsables du ministère des Communications qui ont collaboré au projet et, particulièrement, M. Gilles Bergeron, anciennement chef du bureau chargé de la mise en œuvre du projet du système national de télécommunications par satellite, et présentement sous-ministre adjoint au ministère. Grâce à leurs efforts, le projet est en avance sur son programme. Le bill a dû être rédigé en tenant compte du fait que nous innovons dans ce champ législatif. Simultanément des négociations d'une importance cruciale pour